

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 26 février 2024, à 19h30.

Présences : Marc Laurin, maire
Jessy Croteau, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Sylvie Boulet, conseillère
Gabrielle Brisebois, conseillère

Absence : Marc Lefrançois

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2024

2024-037

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2024 tel que présenté.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024

2024-038

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

4 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 6 février 2024

2024-039

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 6 février 2024 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 22 février 2024

6 Dépôt de la liste datée du 22 février 2024 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

7 Dépôt du registre daté du 22 février 2024 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du Règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

8 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1298 créant une réserve financière pourvoyant aux dépenses liées au maintien, à l'amélioration et à la protection des infrastructures technologiques

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

9 Adoption de la Politique d'égalité ÉDI et de son Plan d'action

On souligne la présence de Mme Vachon et Mme Corriveau dans la salle du conseil municipal et il est mentionné le travail important des membres du comité.

2024-040

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite entreprendre des initiatives concrètes pour poursuivre ses efforts dans l'élimination des inégalités entre les femmes, les hommes et les différents groupes minoritaires;

CONSIDÉRANT que, pour atteindre son objectif, la Ville de Montmagny a mis sur pied la Politique d'égalité ÉDI (Équité, Diversité, Inclusion), ainsi qu'un plan d'action;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter la Politique d'égalité ÉDI (Équité, Diversité, Inclusion), ainsi que le Plan d'action dans le but de tendre vers la concrétisation des droits à l'équité, à la diversité et à l'inclusion de tous les individus sans égard à leur genre, leur identité, leur différence ou leur groupe d'appartenance.

De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

10 Nomination - Table de Développement social de la MRC de Montmagny

2024-041

CONSIDÉRANT l'intérêt de la conseillère Sylvie Boulet de siéger sur la Table de Développement social de la MRC de Montmagny ;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Mme Sylvie Boulet, conseillère municipale, à titre de membre sur la Table de Développement social de la MRC de Montmagny pour représenter la Ville de Montmagny lors d'événements en lien avec cet organisme.

De transmettre copie de la présente résolution à Mme Sylvie Boulet, ainsi qu'à la MRC de Montmagny et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

11 Proclamation - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive - Le 13 mars 2024

2024-042

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De proclamer, le 13 mars, la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

De transmettre copie de la présente résolution à Santé mentale Québec - Chaudière-Appalaches.

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DOSSIER(S) DU SERVICE DES FINANCES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12 Amendement de la résolution 2024-016 - Paiement d'un montant de 289 741,25 \$ à SDÉ Montmagny - Promotion de la Ville de Montmagny et revitalisation du centre-ville pendant l'année 2024

2024-043

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De modifier le titre de la résolution 2024-016 en remplaçant le montant de 286 741,25 \$ par le montant 289 741,25 \$.

De remplacer, dans le premier paragraphe de la résolution 2024-016, le montant de 284 495 \$ par le montant de 289 495 \$.

De modifier le premier tiret du premier paragraphe en remplaçant le montant de 257 495 \$ par le montant 260 495 \$.

De remplacer également les montants des versements au deuxième paragraphe par les suivants :

96 580,42 \$ 31 janvier 2024

96 580,42 \$ 1^{er} avril 2024

96 580,41 \$ 1^{er} juillet 2024

De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2024-044

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 4 160 \$, avant les taxes applicables, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Forum régional sur la mobilité durable	Achat de 1 billet (Mme Gabrielle Brisebois) - Participation au forum, le 3 avril 2024, à St-Apollinaire	02-110-00-351	50 \$
Association Québec-France Rive-droite de Québec	Achat de 1 billet (Mme Sylvie Boulet) - Souper thématique - Le 23 mars 2024 à St-Romuald	02-110-00-351	80 \$
Chambre de Commerce et d'industrie de Montmagny	Inscription d'une équipe au tournoi de golf - Le 3 juillet 2024	02-110-00-351	650 \$
Union des municipalités du Québec	Inscription de 4 membres du Conseil municipal aux assises annuelles 2024	02-110-00-455	3 380 \$

D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

14 Demande à la Commission de la représentation électorale du Québec - Reconduction de la division de ses districts électoraux

2024-045

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9,11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit procéder à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction doit être accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale devra transmettre à la Ville de Montmagny une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Montmagny en districts électoraux.

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission de la représentation électorale du Québec.

15 Renouvellement du contrat d'assurance - FQM Assurances

2024-046

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalité du Québec (MMQ) est devenue la FQM Assurances depuis le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par la FQM Assurances pour des produits d'assurances responsabilité civile et biens pour la période du 1^{er} avril 2024 au 1^{er} avril 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny possède un contrat d'assurances avec la FQM Assurances depuis 2018 et qu'elle se dit satisfaite des services rendus;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les conditions, taux et autres termes proposés par la compagnie d'assurance FQM Assurances inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance pour la période du 1^{er} avril 2024 au 1^{er} avril 2025.

D'autoriser le paiement de la somme de 271 656,34 \$ représentant les différentes primes reliées à la couverture d'assurance pour la Ville de Montmagny.

D'autoriser la greffière à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution FQM Assurances inc., ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Engagement de la Ville à contribuer au programme supplément au loyer – Projet Familles – 48 à 86, chemin des Poirier

2024-047

CONSIDÉRANT l'entente tripartite entre la Société d'Habitation du Québec, Les Logements Côte du Sud inc. et la Ville de Montmagny concernant l'octroi et la gestion du Programme de supplément au loyer ACCÈSLOGIS destiné aux bâtiments situés aux 48 à 86, chemin des Poirier;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le remboursement d'une somme de 796,80 \$ à Les Logements Côte du Sud inc., laquelle somme correspond à 10 % du montant de supplément au loyer accordé pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, et ce, conformément à l'entente tripartite concernant l'octroi et la gestion du Programme de supplément au loyer Accès Logis destiné aux bâtiments situés aux 48 à 86, chemin des Poirier.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Logements Côte du Sud inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

17 Adoption du plan d'action en développement touristique

18

M. le Maire remercie les membres du comité qui ont siégé sur ce comité et mentionne que la Ville est fière de poursuivre le développement touristique.

2024-048

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite :

- maintenir la renommée de la Ville comme lieu d'accueil authentique auprès de la clientèle touristique; mettre en valeur l'identité et la culture locale;
- contribuer à mettre en valeur son patrimoine naturel tout en préservant la diversité, la richesse et la spécificité de son milieu physique;
- profiter à l'ensemble de la collectivité par la retombée économique générée par l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que, pour atteindre son objectif, la Ville de Montmagny a constitué le Comité consultatif en tourisme et a mandaté ses membres afin d'élaborer un plan d'action en développement touristique;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le plan d'action en développement touristique 2024-2028 mis sur pied par les membres du Comité consultatif en développement touristique et tel que déposé au conseil municipal de la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif en développement touristique, ainsi qu'au directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

19 Engagement au poste de « Coordonnateur aux ressources humaines »

2024-049

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection à la suite du processus de recrutement pour l'engagement d'un candidat au poste de « Coordonnateur aux ressources humaines »;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager M. William Vézina à titre de « Coordonnateur aux ressources humaines » au Service des ressources humaines, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. L'entrée en poste se fera graduellement selon l'entente intervenue entre les parties.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec M. William Vézina.

De transmettre copie de la présente résolution à M. William Vézina, de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

20 Adjudication de contrat - Location de machinerie lourde

2024-050

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la location de la machinerie lourde nécessaire aux divers travaux municipaux pendant la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, sept soumissionnaires ont présenté des offres, soit Les Entreprises JRMorin inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Les Entreprises JFE inc., Excavation Léandre Chabot inc., Terrassement Giguère inc., Excavation Proulx et Excavation Vézina;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à chacun des plus bas soumissionnaires conformes indiqués au tableau joint à la présente résolution un contrat pour la location de la machinerie lourde pour chacun des items indiqués aux documents d'appel d'offres pour les besoins de la Ville de Montmagny pendant la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, avec possibilité d'une option de reconduction des contrats pour une année additionnelle :

AVEC OPÉRATEUR			
ITEMS	DESCRIPTION	SOUSSIONNAIRES	PRIX (avant taxes)
A	Pelle hydraulique sur chenilles, code 1328* (2,1 m ³)	Les Entreprises JRMorin inc.	237,00 \$/heure
B	Pelle hydraulique sur chenilles, code 1320* (1,6 m ³)	Les Entreprises JRMorin inc.	201,50 \$/heure
C	Pelle hydraulique sur chenilles, code 1313* (1,0 m ³)	Les Entreprises JRMorin inc.	149,00 \$/heure
D	Pelle hydraulique sur chenilles, code 1306* (0,5 m ³)	Les Entreprises JFE inc.	134,00 \$/heure

AVEC OPÉRATEUR			
ITEMS	DESCRIPTION	SOUSSIONNAIRES	PRIX (avant taxes)
E	Bouteur à chenilles régulier, puissance nette minimale de 70 KW, code 0409* ou plus élevé	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	144,00 \$/heure
F	Chargeur articulé sur pneus, 4 roues motrices, godet à gravier, code 0725* ou plus élevé (1.9 à 2.6 m ³)	Excavation Léandre Chabot inc.	148,00 \$/heure
G	Chargeur articulé sur pneus, 4 roues motrices, godet à gravier, code 0735* ou plus élevé (2.7 à 3.3 m ³)	Excavation Léandre Chabot inc.	168,00 \$/heure
H	Chargeuse-rétrocaveuse, 4 roues motrices, (pépine), code 0704* ou plus élevé	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	165,00 \$/heure
I	Mini-pelle hydraulique sur chenilles, code 1301* (0,05 m ³)	Les Entreprises JFE inc.	84,00 \$/heure
J	Mini-pelle hydraulique sur chenilles, code 1303* (0,2 m ³)	Les Entreprises JFE inc.	97,00 \$/heure

SANS OPÉRATEUR			
ITEMS	DESCRIPTION	SOUSSIONNAIRES	PRIX (avant taxes)
K	Rouleau compacteur à tranchée vibrante avec largeur de compaction minimale de 137 cm, code 2065* ou plus élevé *taux journalier*	Terrassement Giguère inc.	300,00 \$/jour
L	Rouleau compacteur à tranchée vibrante avec largeur de compaction minimale de 137 cm, code 2065* ou plus élevé *taux hebdomadaire*	Terrassement Giguère inc.	695,00 \$/semaine
M	Chargeur articulé sur pneus muni d'une attache rapide, 4 roues motrices, avec godet à gravier (1.5 m ³ minimum) et fourches, code 0720* ou plus élevé *taux horaire*	Excavation Léandre Chabot inc.	69,50 \$/heure
N	Chargeur articulé sur pneus muni d'une attache rapide, 4 roues motrices, avec godet à gravier (2.7 m ³ minimum) et fourches, code 0735* ou plus élevé *taux hebdomadaire*	Excavation Léandre Chabot inc.	2 065,00 \$/ semaine

Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de chacun des adjudicataires, la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution aux différents adjudicataires de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

21 Adjudication de contrat - Fourniture de matériaux granulaires et de remblai

2024-051

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de matériaux granulaires et de remblai;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, sept fournisseurs ont présenté une offre, soit Carrières Rive-Sud inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Gestion Gilbert Thibault inc., Jacques et Raynald Morin inc., Les Concassés du Cap inc., Les Entreprises JFE inc. et Terrassements Joncas et Frères inc.;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à chacun des plus bas soumissionnaires conformes indiqués au tableau joint à la présente résolution un contrat pour la fourniture et la livraison à différents endroits sur le territoire des matériaux granulaires et de remblai nécessaires aux divers travaux municipaux pendant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

D'adjuger les contrats suivants pour la fourniture et la livraison au chantier des matériaux granulaires et de remblai nécessaires aux divers travaux municipaux, soit :

- à Les Concassés du Cap inc. :

- contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour fondation de chaussée (MG-20), soit l'item 1 du bordereau de soumission, au prix de 15,35 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassé pour aménagements divers (MG-20b), soit l'item 2 du bordereau de soumission, au prix de 13,95 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassé pour fondation inférieure (MG-56), soit l'item 3 du bordereau de soumission, au prix de 13,95 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires pour assise et enrobage (CG-14), soit l'item 4 du bordereau de soumission, au prix de 11,65 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires pour sous-fondation de chaussée, (MG-112), soit l'item 5 du bordereau de soumission, au prix de 11,35 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de pierre nette, soit l'item 6 du bordereau de soumission, au prix de 17,25 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de revêtement en pierre, soit l'item 7 du bordereau de soumission, au prix de 17,25 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de matériau de remblai «B», soit l'item 8 du bordereau de soumission, au prix de 8,75 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour les frais de disposition du béton sans armature, soit l'item 10 du bordereau de soumission, au prix de 13,50 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour les frais de disposition du béton avec armature, soit l'item 11 du bordereau de soumission, au prix de 26,00 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour les frais de disposition d'enrobés bitumineux, soit l'item 12 du bordereau de soumission, au prix de 7,00 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

- à Jacques et Reynald Morin inc. :

- contrat pour la fourniture et la livraison de terreau, soit l'item 9 du bordereau de soumission, au prix de 29,20 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;

le tout, conditionnellement à l'obtention des certificats de conformité exigés aux documents de soumission à l'égard de ces items, le cas échéant, et conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, de tout règlement d'emprunt relativement aux travaux concernés dans le présent appel d'offres. Pour chacun de ces items, les soumissions de ces adjudicataires sont les plus basses conformes au document d'appel d'offres.

Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission des différents adjudicataires et la présente résolution constituent le contrat liant ces derniers et la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution aux adjudicataires de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

22 Autorisation de signature - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

2024-052

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP.

D'autoriser l'ingénieure en environnement à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

De transmettre copie de la présente résolution à l'ingénieure en environnement, de même qu'au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

23 Demande d'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Installation d'une sonde submersible sur le Pont Lamartine

2024-053

CONSIDÉRANT que le Ville de Montmagny souhaite installer une station hydrométrique reliée à une sonde submersible à L'Islet, près du chemin Lamartine, dans le but d'obtenir des données sur le niveau de l'eau de la rivière du Bras Saint-Nicolas à divers moments dans l'année;

CONSIDÉRANT que les données recueillies permettraient à la Ville de Montmagny de se tenir informer des risques de débordement de la rivière ou d'inondation et de mieux se préparer à intervenir en cas de mesure d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que, puisque les pentes de chaque côté de la rivière dans le secteur ciblé sont trop abruptes pour y installer une sonde sans risque de perte, la Ville souhaite installer cette sonde sur l'infrastructure du Pont Lamartine qui traverse la rivière du Bras Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT que le pont Lamartine est la propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable et qu'il est nécessaire d'obtenir sa permission pour installer des équipements sur ses infrastructures;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable la permission d'installer une sonde submersible sur le Pont Lamartine qui traverse la rivière du Bras-Saint-Nicolas sur le chemin Lamartine à L'Islet, le tout afin de permettre à la Ville d'obtenir des données sur le niveau de l'eau de la rivière et de mieux prévoir les interventions d'urgence en cas de débordement de la rivière ou d'inondation.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports ainsi qu'au Service des travaux publics et des infrastructures.

DOSSIER(S) DU SERVICE D'URBANISME

24 Nomination des membres - Comité consultatif d'urbanisme

2024-054

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis de M. Philippe Charest de ne pas renouveler son mandat comme membre au sein du CCU;

CONSIDÉRANT que la Ville a émis un communiqué public afin d'obtenir des candidatures intéressées pour agir à titre de membre du CCU;

CONSIDÉRANT que suivant l'analyse et la recommandation du Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Madame Emmanuelle Leblanc à titre de présidente et Monsieur Kim Gingras à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024.

De nommer Monsieur Bruno Fortin, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, soit pour les années 2024 et 2025.

De nommer Mme Sylvie Langlois et M. Étienne Canuel sur la liste de candidatures potentielles.

Que la Ville de Montmagny remercie M. Philippe Charest de son implication durant de nombreuses années comme membre du CCU et agissant comme président de ce comité.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny ainsi qu'à M. Philippe Charest.

25 PIIA - 43 à 49, rue Saint-Jean-Baptiste Est - Ajout d'une ouverture

Monsieur Croteau invite la population a demandé, dès que possible, leur permis pour effectuer les travaux car il y a certains délais pour l'émission de permis et si une demande doit être faite au CCU, un délai supplémentaire peut être ajouté.

2024-055

CONSIDÉRANT que la propriété est assujettie au *Règlement numéro 1260 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le secteur centre-ville;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés assujettis sur le bâtiment principal sont la modification d'une ouverture extérieure en ajoutant une nouvelle porte extérieure au premier étage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, après examen des objectifs et des critères énoncés audit règlement, base sa recommandation principalement sur les points suivants :

- La composition des ouvertures favorise un alignement et une symétrie similaire sur un même mur;
- La distribution des ouvertures en façade avant s'harmonise avec le rythme prescrit du cadre bâti environnant;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser en vertu du *Règlement numéro 1260 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le secteur Centre-ville, la demande concernant la propriété située au 43 à 49, rue Saint-Jean-Baptiste Est visant à permettre l'implantation d'une nouvelle porte extérieure au premier étage, ayant les mêmes détails architecturaux que la porte déjà existante sur ce même mur.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

RÉGLEMENTATION

- 26 Adoption du Règlement numéro 1302 décrétant une dépense et un emprunt de 4 343 000 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée du Bras St-Nicolas Phase I et les travaux de réfection de la 3^e Avenue – Phase II

Mme Brisebois explique l'objet du règlement.

2024-056

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1302 décrétant une dépense et un emprunt de 4 343 000 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée du Bras St-Nicolas Phase I et les travaux de réfection de la 3^e Avenue – Phase II, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 22 janvier 2024. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

- 27 Adoption du Règlement numéro 1303 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ pour le remplacement de la tour de refroidissement de l'aréna municipal ainsi que l'acquisition d'un camion benne 12 roues

Mme Brisebois explique l'objet du règlement.

2024-057

Il est proposé par Gabrielle Brisebois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1303 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ pour le remplacement de la tour de refroidissement de l'aréna municipal ainsi que l'acquisition d'un camion benne 12 roues, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 22 janvier 2024. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

- 28 Avis de motion et dépôt du projet de règlement amendant le Règlement numéro 1297 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2024-058

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Gabrielle Brisebois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1297 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny en modifiant la tarification en lien avec les raccordements et la coupe de bordures et de trottoirs.

La conseillère dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et explique l'objet dudit règlement.

29 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

2024-059

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Gabrielle Brisebois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Ce règlement prévoira notamment les moyens utilisés pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense et délèguera certains pouvoirs de dépenser et octroyer des contrats aux employés cadres.

La conseillère dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et explique l'objet dudit règlement.

30 Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière créant une réserve financière pour permettre des travaux de réfection et de remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable principale

2024-060

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Gabrielle Brisebois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer une réserve financière pour permettre des travaux de réfection et de remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable principale.

La conseillère dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et explique l'objet dudit règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

31 INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Mme Thibault invite la population à consulter les différents organismes d'aides à la santé mentale sur le territoire de la Ville de Montmagny;

Mme Bernard intervient afin de mettre à jour une information sur la Maison La Frontière et précise que malgré ce qui a été véhiculé sur les médias sociaux;

M. Croteau invite la population à l'événement du 9 mars prochain concernant l'happening hivernal pour différentes activités sportives hivernales, si la température le permet. Il explique les différentes activités qui seront disponibles pour toute la famille. Il mentionne comment s'inscrire à ces activités.

Mme Brisebois parle des activités offertes par la Ville en lien avec la relâche scolaire. Elle explique les différentes activités intérieures et si possible extérieures si la température le permet. Elle explique comment s'inscrire à ces différentes activités sur le site de la Ville de Montmagny.

Mme Thibault parle de la Journée des femmes du 8 mars prochain. Il y aura une activité prévue à cet effet au Pavillon communautaire - Espace citoyen. Elle invite tout le monde à venir à y participer.

32 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Lavoie, 116, rue Samuel-Caron

M. Lavoie pose des questions sur la source d'eau de la conduite d'amenée identifiée au point 29 de l'ordre du jour. M. le Maire et le directeur général explique l'emplacement de cette conduite en précisant que la source provient du Cap St- Ignace.

M. Lavoie se questionne sur le règlement sur l'imposition des taxes en lien avec la quantité de bacs par propriété. Le directeur général répond aux questions. M. Lavoie mentionne qu'il n'aurait pas reçu sa réponse suivant la dernière séance du conseil. Le directeur général fera le suivi nécessaire et une validation du courriel de M. Lavoie sera faite.

Mme Lise Vachon, 36, rue Montcalm

Mme Vachon prend la parole afin de remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que les membres de l'administration municipale pour leur implication dans la politique EDI et du plan d'action qui viennent d'être adoptés.

Mme Gaétane Corriveau, 165, 12^e Rue

Mme Corriveau prend également la parole afin de remercier à son tour les membres du conseil municipal et les membres de l'administration municipale pour leur ouverture d'esprit, leur disponibilité et leur soutien dans la rédaction de la Politique EDI.

LEVÉE DE LA SÉANCE

33 Levée de la séance

2024-061

Il est proposé par Michelle Bernard

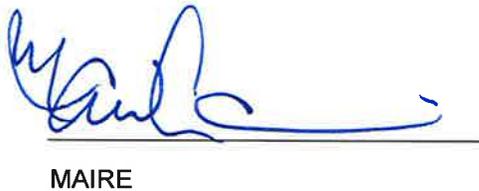
Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 26 février 2024, à 20h35.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024.



MAIRE